

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

Délibération N°2024/27

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 12
Représentés : 2
Votants : 14
Exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents représentés : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Marie-Laure LAVERGNE (a donné pouvoir à M. Francis THOMASSON)

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX DE CREATION D'UNE CONTINUITE PIETONNE RUE CLAUDE MONET. APPROBATION DE L'APS. DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avant-projet sommaire pour la réalisation d'une continuité piétonne rue Claude Monet. Cette opération permettra de relier le trottoir existant au niveau du cimetière et le trottoir existant au niveau de l'école, et d'améliorer la sécurité routière dans le bourg.

Le montant total de cette opération est estimé à **59 930,00 € H.T.**, soit **71 916,00 € T.T.C.** et le projet s'inscrit dans les opérations éligibles à diverses aides financières du Département et de l'Etat. Le maire propose le financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Travaux de terrassement/voirie/ assainissement	59 930,00 €	Subventions sollicitées	Montant
		Conseil départemental - CTD (40 %)	23 972,00 €
		Etat - DETR/DSIL (40 %)	23 972,00 €
		Autofinancement commune	11 986,00 €
TOTAL	59 930,00 €	TOTAL	59 930,00 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, unanime :

- Approuve l'avant-projet sommaire concernant les travaux de création d'une continuité piétonne rue Claude Monet,
- Autorise le maire à solliciter auprès des financeurs les aides susceptibles d'être accordées pour cette opération,
- Autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 25 septembre 2024.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire,
Marie-Pascale FRUGIER



Le Maire,
Francis THOMASSON

